

RELEVÉ DE DÉCISIONS Réunion Famille du Négoce

13 octobre 2025

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décision de la réunion précédente		
Approuvé	S. Briand	Envoi du relevé de décisions aux adhérents
Marchés		
<u>Contexte :</u> Le marché du Cognac est engagé dans une phase de repli marquée, conséquence directe du ralentissement de la demande mondiale, notamment sur les grands marchés export avec un contexte géopolitique extrêmement tendu. Il n'y a pas de signaux de reprise à court terme, et les données les plus récentes confirment la profondeur du creux de cycle que traverse la filière. <u>Discussions :</u> la viticulture souhaite avoir une vision détaillée des Maisons sur les marchés L'ensemble des participants convient qu'il faut faire état de cette absence de signaux de reprise et de manque de visibilité. Cette posture de transparence vise à permettre à chacun – viticulteurs comme Maisons – de prendre des décisions éclairées, sur des bases réalistes plutôt que sur des espoirs prématurés.		
<u>Décisions :</u> Le négoce partagera ce constat en comité permanent.	H. Bache Gabrielsen	Position à porter en comité permanent
Chine : Accompagnement des sociétés exclues et reporting sur les engagements de prix		
<u>Contexte :</u> - Certaines Maisons restent exclues du dispositif de prix minimum négocié avec la Chine. - Les démarches de recours auprès du MOFCOM (ministère chinois du Commerce) sont complexes, mal balisées et découragent les entreprises isolées. - Les conséquences d'image sont lourdes : les importateurs chinois perçoivent les Maisons exclues comme « non fiables ». - Un besoin d'accompagnement financier et technique a été exprimé. <u>Discussions :</u> - Les membres ont réaffirmé la nécessité d'une solidarité complète : aucune Maison ne doit être laissée sur le bord de la route, même si des limites budgétaires existent.		

Pour les sociétés qui considèrent avoir été mal conseillées par le cabinet, une prise de contact avec Gide est nécessaire afin d'étudier les possibilités d'accompagnement.		
<u>Décisions :</u> - Principe validé d'un accompagnement collectif pour les Maisons exclues : le BNIC pourra financer une aide au démarrage. - Le financement sera plafonné (budget limité du BNIC).	P.Grimbert H. Bache Gabrielsen	Préparation d'une note de process Position à porter en comité permanent
Adaptation en amont – aval GT production		
- Rendement plancher : Dans le contexte actuel où les arrachages sont envisagés et les perspectives économiques peu engageantes, la question a été posée de fixer un rendement plancher sur 3 ans afin de donner une visibilité à la viticulture et dont l'objet pourrait être de garantir une rentabilité économique minimum aux viticulteurs. ⇒ Experts négoce : sans remettre en cause la possibilité de fixer un rendement plancher, les experts considèrent que le manque de visibilité rend la mesure prématurée. - Affectation longue (3 ans) : afin de sécuriser les autres débouchés, le BNIC recommande une affectation longue Cognac / autre débouchés. ⇒ Experts négoce : Position défavorable car cela entraîne de la rigidité pour les viticulteurs et cela a un faible effet sécurisant pour les autres débouchés, incompatibilité avec les pratiques commerciales (marchés européens voire international et non français uniquement) => chaque producteur doit pouvoir ajuster annuellement selon les marchés.		
<u>Décision :</u> Rendement: - Pas de fixation d'un rendement plancher triennal pour le moment. - Le vote du rendement annuel aura, quant à lui, lieu en janvier 2026 comme validé lors du dernier comité permanent Affectation: - Pas d'affectation longue - Proposition de modifier le cahier des charges pour permettre une affectation au plus près de la récolte, a minima au 31 juillet précédent la récolte tel que prévu par le code rural et non en juillet N-1 - Proposition d'étudier la position d'autres régions qui pourraient être intéressées par une date d'affectation plus tardive que celle du 31 juillet.	H.Bache Gabrielsen / T. Métais	Position à porter en comité permanent et pour l'affectation en comité de liaison
Adaptation en amont – aval GT adaptation		
Présentation d'une proposition relative aux arrachage temporaires primés (indemnisation répartie sur plusieurs années avec possibilité de transformation en arrachage définitif), en complément au VCCI Discussions :		

- Les membres confirment l'intérêt du dispositif à "étages" combinant : - VCCI (volume complémentaire individuel), - arrachage temporaire primé, - et arrachage définitif socialement ciblé. - Ils confirment la nécessité de poursuivre le plaidoyer auprès de l'État et de l'Europe, en soulignant la spécificité du préjudice chinois. - Il est toutefois difficile de se prononcer sans avoir de vision des modalités de financement.		
<u>Décisions</u> Demander aux services du BNIC de simuler les coûts selon différents scénarios (financement CVO / emprunt / aides publiques) et d'un calendrier et disposer d'ici fin 2025 d'un plan opérationnel prêt à activer selon les réponses européennes.	T. Métais / H.Bache Gabrielsen	Position à porter en comité de liaison et en comité permanent
Adaptation en amont – aval Réserve Climatique		
<u>Contexte</u> Les rendements 2025 sont hétérogènes, avec des baisses marquées dans certaines zones. Le marché est tendu, les achats viticoles sont en recul. Depuis plusieurs années, le BNIC estime que le calcul de la réserve libérable est fait en tenant compte de toutes les parcelles affectées Cognac et aux autres débouchés. Conséquence : certains viticulteurs, bien qu'en déficit agronomique sur leurs parcelles Cognac, ne peuvent pas libérer leur RC, ce qui les empêche de respecter leurs engagements contractuels et les prive de revenus. Or une lecture plus fine des textes (accord interprofessionnel sur la réserve climatique et cahier des charges) permet de considérer que seuls les hectares effectivement affectés au cognac doivent être pris en compte.		
<u>Décisions</u> Il sera demandé aux services du BNIC de mettre en œuvre cette lecture affinée des textes.	H.Bache Gabrielsen	Position à porter en comité permanent
Adaptation en amont – aval Pérennisation du VCCI		
Situation juridique : - Le dispositif actuel, inscrit à titre temporaire jusqu'en 2030, a été contesté par la Commission européenne, qui considère la durée excessive pour une mesure transitoire. - L'INAO propose désormais de rendre le mécanisme pérenne en le réintégrant durablement dans le cahier des charges. Discussion : - Risque identifié : une modification permanente pourrait rouvrir une procédure d'examen à Bruxelles et fragiliser le dispositif existant. Information ultérieure à la réunion : Le BNIC indique que la COMUE considère dans ce cas que la modification serait standard donc sans examen renforcé		

Volonté partagée : ne pas interrompre le mécanisme en 2026 pour ne pas casser la dynamique engagée avec les viticulteurs et sécuriser le mécanisme pour permettre aux viticulteurs ayant arraché entre 2025 et 2030 de continuer à bénéficier du VCCI au-delà de 2030		
Décision : - Le principe d'une sécurisation juridique du VCCI est validé. ⇒ Deux options seront travaillées : - Défense du caractère temporaire justifié par la crise (pour éviter la réouverture du dossier à Bruxelles). - Préparation en parallèle d'une version juridiquement solide, à soumettre le moment venu.	H.Bache Gabrielsen	Position à porter en comité permanent
Adaptation en amont – aval Financement des stocks et autres mesures de soutien au négoce		
Contexte : Le SMC a transmis une note au BNIC (qui a chiffré le surstock lié à la Chine et sa valeur) qui comprend - Un argumentaire - Le chiffrage des surstocks liés à l'enquête anti-dumping - Les demandes : garanties de l'Etat sur financement des stocks, portage, allègements fiscaux, soutien renforcé au développement des marchés Détail en annexe		
Décision : - Action : réécrire les passages ambigus. - Mécanisme de portage de stocks : supprimé de la note - Garantie publique : demande d'adaptation des mécanismes BPI - Maintenue comme pilier n°1. - Augmenter la part de besoin : 20% de la base « surstock Chine » - Cible coût : $\leq 1\%/an$ (à défaut : piste de compensation). - Mesures fiscales - Soutien à la souplesse 212 bis (déductibilité charges financières) – alignement avec UMVIN. - Indemnisation du déclassement : à étudier - Crédit d'impôt export : validation de la demande de renforcement et assouplissement. - Narratif politique : Présenter un paquet cohérent : garantie publique + ajustement offre-demande + relance commerciale, pour éviter l'image « béquille » et montrer la responsabilité filière.	T. Métais / H.Bache Gabrielsen	Ajustement de la note Validation électronique Envoi au BNIC
Investissement immobilier BNIC et travail sur la vision du pôle technique		
REPORTE		
CEC – Autres certifications : principe d'une liste positive (à définir par le GT CEC)		

REPORTE		
80 ans de l'appellation – propositions report		
REPORTE		
Changements Commissions et Groupes de travail BNIC		
Changement Commission Emploi: Maison Boinaud : Anastassia Petrina remplace Céline Marchais		
Décision : Changement validé	S. BRIAND	Information au BNIC

Prochaine Réunion du Conseil du SMC : 3 novembre

Chef de Famille

Hervé Bâche-Gabrielsen



1) Objectif de la note « Stocks »

- But : produire une note chiffrée solide à porter par le BNIC auprès des ministères et services de l'État.
- Attendus : quantifier le surstock lié à la période d'enquête antidumping en Chine, qualifier l'impact financier, proposer des mesures de sécurisation (trésorerie/financement) et articuler ces mesures avec la stratégie d'ajustement offre–demande (VCCI, arrachages) et la relance commerciale.

2) Sondage « situation entreprises » (42 répondants)

- Profil : ~50% maisons de Cognac ; marchands en gros ; 17% activités mixtes.
- Climat : 63% jugent la situation mauvaise / très mauvaise.
- Dégradations sur 6 derniers mois et à venir en particulier:
 - Trésorerie : 64% en dégradation (et encore 64% anticipée sur 6 mois).
 - Accès au financement : 40% en dégradation.
 - Coût du financement : en hausse.
- Appétence pour les dispositifs :
 - Garantie d'État : 66% favorables ou très favorables ; 82% d'intention d'usage dans ce groupe.
 - Mesures fiscales : intérêt élevé.
 - Indemnisation du déclassement (UMVIN) : 47% favorables.
 - Portage de stock : 32% favorables (71% d'intention d'usage dans ce sous-ensemble), mais fortes réserves (cf. §5).

3) Chiffrage « surstock Chine » et valorisation

- Surstock imputé à la période d'enquête antidumping : 501 000 hl AP (source BNIC).
- Valorisation du surstock : 930 M€ (référence « double zéro » + coût de portage 130 €/hl AP intégrant financement, évaporation, stockage).

Point de vigilance de langage (acté) : la note doit parler de l'impact durable des 18 mois d'enquête et non laisser entendre que le différend est toujours en cours.

→ Action : relecture ciblée pour réécrire les paragraphes ambigus.

4) Objectifs politiques et économiques de la demande

- Préserver la valeur et éviter des braderies induites par la tension trésorerie/banques.
- Sécuriser l'accès au financement (effet de levier sur les investissements productifs bloqués).
- Redonner de l'oxygène de trésorerie.

- Montrer une stratégie globale (pas un « guichet ») :
 - a) Ajustement offre–demande (VCCI, arrachage temporaire/définitif),
 - b) Relance commerciale (outils export),
 - c) Soutiens ciblés et temporaires.

5) Dispositifs envisagés

A. Garantie publique (piste prioritaire – retenue)

- Objet : maintenir/renouer le crédit bancaire à coût raisonnable sur 5 à 10 ans, y compris sur financements en cours.
- => adapter les règles Bpifrance.
- Couverture indicative : minimum 70% (à négociier).
 - Conditionnalités visées : pas de renchérissement du coût du crédit (la garantie publique fait baisse le niveau de risque).

Montant à garantir – cadrage de travail

- Hypothèse initiale : 10% de la valeur du surstock Chine (930 M€) = 93 M€ à garantir.
- Débat : plusieurs intervenants soulignent que 93 M€ peut être trop bas (exposition réelle des PME/ETI, concentration de stocks).
- Ouverture : porter l'hypothèse à 20% ($\approx 200\text{M€}$).

Coût de la garantie

- Attention : une commission annuelle (et non « sur 5 ans ») s'applique : cible politique $\leq 1\%/an$ (au-delà, impact trésorerie trop lourd).
- Piste d'allègement : compensation partielle via crédit d'impôt ou prise en charge publique d'une fraction de la prime.

B. Portage de stocks (vente temporaire + rachat à terme) – piste abandonnée

- Constats :
 - Risque de réintégration comptable en dette (IFRS/French GAAP).
 - Expérience régionale négative (années 2000) : « reculer pour mieux sauter », braderies en sortie.
 - Effet pervers possible sur l'analyse du risque bancaire (bilan « économique » retraité).
- Décision : retirer le mécanisme de la note.

C. Mesures fiscales (complémentaires)

- Déductibilité des charges financières (art. 212 bis CGI – plafonds à 30% d'EBITDA / approches ATAD) :
 - Soutien à la demande (portée aussi par l'UMVIN) de levée/souplesse du plafonnement dans la période de crise.
 - Pertinent pour les structures les plus exposées.

- Indemnisation du déclassement / Dépréciation exceptionnelle (option « Covid-like ») (piste UMVIN) : à examiner avec prudence (risques prix/valeur et messages marché).

6) Articulation avec l'ajustement offre-demande & relance

- Ajustement : lier la demande de garantie publique aux leviers internes déjà engagés (VCCI, arrachages temporaire/définitif) pour éviter l'aléa moral (« financer la sur-accumulation »).
- Relance export : proposer un crédit d'impôt export assoupli et rehaussé, + soutien opérationnel ciblé marchés, pour accélérer l'écoulement.